

Financer la protection sociale universelle:

Opportunités d'action aux niveaux national et international

23 janvier 2023

Compte rendu de la discussion

Table des matières

Contexte.....	1
Discussion I – Financer la protection sociale universelle: quels sont les éléments nécessaires aux niveaux national et international?.....	3
Discussion II – La protection sociale universelle en faveur de la reprise pour les populations: action des organisations de la société civile et des syndicats	6
Résumé des conclusions principales.....	10

Contexte

La réunion de la CSI et du réseau INSP!R (soutenu par WSM, ACV & CM) «*Financer la protection sociale universelle: Opportunités d'action aux niveaux national et international*» s'est tenue à un moment crucial pour les syndicats et les mouvements de la société civile, alors que la question du financement de la protection sociale suscite de plus en plus d'attention aux niveaux national et international. Suite à la pandémie de COVID-19, la communauté internationale a compris que la priorité qui s'imposait au plan mondial était de combler de toute urgence les lacunes de financement de la protection sociale, afin d'élargir la couverture et de veiller à ce que le soutien apporté soit suffisant. Cependant, en dépit des engagements pris à l'échelle internationale en matière de protection sociale, les manques de financement persistent et empêchent des pays d'améliorer l'efficacité et la couverture de leurs systèmes de protection sociale.

Il existe déjà différents cadres et accords internationaux importants pour étendre la protection sociale, parmi lesquels:

- Les Objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment la cible 1.3 visant des systèmes de protection sociale pour tous (universels), y compris des socles de protection sociale;
- Les normes internationales de sécurité sociale, en particulier la Convention 102 de l'OIT, qui prévoit des normes minimales pour les systèmes de sécurité sociale, et la Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale, qui indique comment assurer des garanties de sécurité sociale élémentaires pour tous;

- L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pour des transitions justes des Nations Unies, dont l'objectif est de canaliser les investissements afin d'étendre la protection sociale aux quatre milliards de personnes qui ne bénéficient encore d'aucune couverture existante¹.

Malgré ces engagements et ces cadres, l'OIT estime que 1.200 milliards de dollars US sont nécessaires chaque année pour combler les lacunes de financement dans les pays à revenu faible et intermédiaire². Depuis la pandémie de COVID-19, le déficit de financement consacré à la mise au point de socles de protection sociale n'a cessé de se creuser. Les investissements dans la protection sociale étant étroitement liés au niveau de couverture et d'efficacité des prestations fournies, il sera nécessaire de réorienter les fonds et aussi de trouver de nouvelles ressources pour parvenir à une protection sociale universelle. En vue de garantir au moins une couverture élémentaire pour tous grâce aux socles de protection sociale, les pays à revenu intermédiaire devraient investir l'équivalent de 4,1% supplémentaires de leur PIB national, tandis que les pays à faible revenu devaient investir pratiquement 16% de leur PIB³ – une somme qu'il leur est impossible de réunir seuls à court terme. Parmi les mesures à prendre pour élargir l'espace budgétaire alloué à la protection sociale, différentes options se profilent à la fois à l'échelon national et international. Souvent, la volonté politique est un élément suffisant pour renforcer les systèmes de protection sociale et atteindre les objectifs internationaux.

Cette réunion a prolongé les discussions tenues lors de la première Conférence mondiale sur le financement de la protection sociale, en 2018⁴, qui avait déjà expliqué comment le financement de la protection sociale serait réalisable du point de vue économique dans la majeure partie des pays, par exemple en améliorant les formes d'imposition progressives et équitables, en luttant contre l'informalité et les flux financiers illicites, et en renonçant aux mesures d'austérité. La présente réunion, qui a réuni plus d'une soixantaine de représentants des syndicats et d'organisations de la société civile du monde entier, ainsi que des universitaires, des groupes de réflexion et des représentants d'organisations internationales, visait à donner de nouvelles preuves et à tenir compte des récents débats et accords internationaux en lien avec le financement de la protection sociale. Elle a également étudié ce que les syndicats ont réussi à obtenir dernièrement, souvent en collaboration avec la société civile, en matière de financement de la protection sociale aux niveaux national et régional pour tirer des enseignements des stratégies de sensibilisation qui ont bien fonctionné. Ce compte rendu présente une synthèse des délibérations et les grandes lignes des principales priorités conjointes qui ont été identifiées. Un résumé des composantes essentielles des stratégies de sensibilisation relevées pendant la réunion par les syndicats et les organisations de la société civile figure à la fin du compte rendu.

¹ Rapport mondial sur la protection sociale de l'OIT (2021)

² Note de synthèse du Secrétaire général de l'OIT (2021): «Investir dans l'emploi et la protection sociale pour éradiquer la pauvreté et impulser une relance durable»

³ Ibid.

⁴ La page web renvoyant au compte rendu et aux documents de la Conférence mondiale sur le financement de la protection sociale (2018) peut être consultée sur le site web de la CSI.

Discussion I – Financer la protection sociale universelle: quels sont les éléments nécessaires aux niveaux national et international?

La première discussion portait sur le financement de la protection sociale sous l'angle des éléments nécessaires pour financer une extension de la protection sociale, à la fois au niveau national et international.

David Stewart, directeur de la pauvreté infantile et de la protection sociale pour l'UNICEF, a décrit les récentes évolutions au sein du groupe de travail sur le financement de la protection sociale, qui s'inscrit dans le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle (USP 2030). En 2022, le groupe de travail a présenté une série de principes qu'il a approuvés pour financer la protection sociale universelle⁵, en vue d'orienter le financement international et national, selon trois recommandations principales:

- Les normes internationales de sécurité sociale et une approche fondée sur les droits doivent guider le financement de la protection sociale, pour veiller à ce que les droits humains soient au centre de la mise en place progressive de la protection sociale universelle;
- Les gouvernements nationaux doivent être les acteurs clés de l'élaboration et de la mise en œuvre de la protection sociale universelle. À l'échelle nationale, les gouvernements doivent faire ce qui est en leur capacité pour accroître l'espace budgétaire, à partir des multiples options disponibles, consistant par exemple à choisir des systèmes d'imposition progressifs, à élargir la couverture de sécurité sociale aux catégories de travailleurs non protégés, et à redéfinir l'affectation des budgets nationaux pour accroître globalement les dépenses sociales;
- Lorsque les ressources nationales ne suffisent pas pour combler le manque de financement de la protection sociale, en raison d'une capacité budgétaire limitée des pays, le recours à des ressources internationales plus importantes et mieux coordonnées peut apporter un soutien vital pour étendre les systèmes de protection sociale.

Il apparaît toutefois que la communauté internationale n'a pas respecté ses engagements⁶. **Diego López González**, coordinateur de la politique de coopération au développement pour la CSI, a signalé que le soutien financier international en faveur de la protection sociale est extrêmement limité, dans la mesure où seulement une moyenne de 1,2% de l'aide publique au développement (APD) disponible est attribuée à la protection sociale au plan mondial⁷. Bien que cette proportion ait peu à peu augmenté au cours des 20 dernières années – atteignant un point culminant en 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19 –, l'aide publique affectée à la protection sociale demeure très inférieure aux sommes allouées à d'autres secteurs sociaux, comme l'éducation et la santé, en moyenne sept fois plus élevées que l'aide dédiée à la

⁵ USP2030 (2022) [déclaration conjointe sur le financement de la protection sociale](#) (en anglais)

⁶ Bierbaum and Schmidt (2022) Investing more in universal social protection

⁷ Marcus Manuel (2022) Assessment of potential increase in domestic and external financing for social protection in low-income countries

protection sociale⁸. Dans ces conditions, la réalisation de la cible 1.3 des ODD sur les systèmes de protection sociale universelle semble très lointaine.

Le rôle des institutions financières internationales a également été souligné. Actuellement, plus de la moitié de l'APD destinée à la protection sociale passe par des organisations multilatérales, en grande partie la Banque mondiale, et l'aide à la protection sociale est souvent octroyée sous la forme de prêts plutôt que de subventions, ce qui risque de rendre la charge de la dette intenable. Par ailleurs, ce soutien s'accompagne souvent de prescriptions politiques et de conditionnalités de nature à limiter la marge de manœuvre des pays bénéficiaires.

Diego López González a attiré l'attention sur le fait que le mouvement syndical mondial appelle à accroître la part de l'APD au profit de la protection sociale d'au moins 7% d'ici à 2030, et à renforcer la coopération internationale en instaurant un fonds mondial pour la protection sociale afin d'apporter un soutien financier et technique qui permette de créer des systèmes de protection sociale durables.

Dans le cadre de cette discussion, il est primordial de bien connaître le rôle important que jouent les institutions financières internationales (IFI) lorsqu'elles élaborent et promeuvent des politiques de dépenses sociales. **Isabel Ortiz**, directrice du programme Global Social Justice, s'est appuyée sur des données du FMI pour réaliser ses recherches⁹ sur les coupes budgétaires et les réformes sociales menées en 2020-2025, particulièrement dommageables pour les femmes. La majeure partie des gouvernements, aussi bien dans les économies en développement que dans les pays à revenu élevé, prennent des mesures d'austérité qui, entre autres, ciblent les programmes d'aide sociale, couvrent seulement un pourcentage de pauvres et excluent de nombreuses femmes, familles, personnes âgées et personnes handicapées. Un grand nombre de pays entreprennent également de réformer les pensions et la sécurité sociale, ce qui les amène à réviser ou à réduire les prestations et les droits, et à contraindre les personnes âgées à recevoir des pensions moins élevées. Les réductions ainsi infligées aux systèmes de protection sociale se traduisent par la fragilisation d'une des politiques publiques les plus redistributives, ce qui ne fait qu'aggraver les inégalités. De surcroît, pour aider les entreprises, de nombreux gouvernements baissent les cotisations de sécurité sociale des employeurs, et cela compromet la viabilité des systèmes de sécurité sociale et fait peser la charge financière sur les travailleurs. À l'heure actuelle, 91 pays procèdent à la réduction ou au plafonnement de la masse salariale, et 60 pays adoptent des réformes sur la flexibilisation du travail. Les IFI obligent souvent les pays à réduire au maximum les dépenses du secteur public, mais ces réformes ne sont pas nécessaires. Au lieu de réduire les dépenses publiques, les gouvernements peuvent rechercher de nouvelles sources de financement – ou de nouveaux espaces budgétaires. Isabel Ortiz a précisé qu'il existait des alternatives visant à élargir l'espace budgétaire pour la protection sociale, même dans les pays les plus pauvres de la planète, par exemple¹⁰:

- Augmenter l'imposition progressive: impôts sur la fortune/le revenu, impôts sur les bénéficiaires exceptionnels, impôts prélevés dans le secteur financier et dans le domaine de l'extraction des ressources naturelles; rechercher des types d'impôts innovants, comme la taxe carbone;

⁸ Ibid.

⁹ Isabel Ortiz, Matthew Cummins (2022) End Austerity: A global report on budget cuts and harmful social reforms in 2022-25, publié par la CSI et d'autres organismes

¹⁰ OIT et ONU Femmes (2019) Handbook on Fiscal Space for Social Protection: Assessing Financing Options

- Restructurer ou supprimer la dette;
- Éliminer les flux financiers illicites;
- Augmenter les taux de cotisation (en particulier pour les employeurs) en faveur de la protection sociale, notamment en formalisant les travailleurs de l'économie informelle au moyen de contrats de travail satisfaisants;
- Réaffecter les dépenses publiques (réduire le budget de la défense, par exemple);
- Augmenter l'APD et les transferts au titre de la protection sociale, et réexaminer l'affectation des droits de tirage spéciaux.

Il existe des alternatives à l'austérité qui doivent être discutées de manière transparente dans le cadre du dialogue national. Les décisions qui concernent la vie de millions de personnes ne peuvent être prises derrière les portes closes des ministères des Finances. Les mesures d'austérité adoptées par les gouvernements risquent d'avoir un effet négatif sur environ 85% de la population mondiale en 2023. C'est pourquoi il est urgent que les partenaires sociaux et les organisations de la société civile fassent entendre leur opposition à ces réformes et appellent au dialogue national pour convenir des meilleures solutions dans la plus grande transparence. Isabel Ortiz a vivement encouragé les participants à prendre part à la campagne mondiale pour la fin de l'austérité¹¹.

Globalement, compte tenu de la concurrence existant entre les priorités budgétaires, il est important que les gouvernements nationaux et les partenaires sociaux soient informés des options disponibles pour financer la protection sociale au plan national. **Diloá Bailey-Athias**, économiste pour Development Pathways, a discuté d'une étude récemment réalisée par Development Pathways pour la CSI, en mettant en avant les bienfaits économiques de l'augmentation de l'investissement dans la protection sociale, puis présenté un rapport de suivi sur les différentes possibilités de financement par l'impôt pour faire face à cet investissement, avec leurs répercussions sur le revenu des ménages, l'emploi et le PIB¹². La simulation des impacts d'un investissement de 1% supplémentaire du PIB dans plusieurs secteurs de l'économie a révélé que le financement de la protection sociale par des impôts régressifs tels que les taxes à la consommation (la TVA, par exemple) était peu efficace, non seulement en termes de revenu des ménages, mais aussi en termes d'emploi et de performance économique globale. Le financement d'une protection sociale élargie par le biais d'impôts progressifs – impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés et impôt sur le capital – peut permettre d'obtenir le meilleur de la protection sociale au niveau social et économique et en matière d'emploi. Ces formes d'imposition offrent de bien meilleurs résultats en ce qui concerne la redistribution et l'augmentation des revenus des ménages pauvres, et entraînent une hausse de l'emploi et du PIB¹³. Par conséquent, les gouvernements devraient privilégier l'imposition progressive pour accroître l'espace budgétaire et faire en sorte que davantage de fonds puissent être affectés à la protection sociale.

Au cours des débats qui ont suivi les différents exposés, **Boitumelo Molete**, de la confédération syndicale sud-africaine *South African Confederation of Trade Unions* (COSATU), a indiqué que la charge de la dette élevée empêchait de nombreux pays de faire les investissements nécessaires dans la protection sociale. Il sera essentiel d'étudier comment la renégociation de la dette et l'allègement de la dette peuvent contribuer à relever les défis du financement de la protection sociale. **Juan**

¹¹ End Austerity Campaign: <https://endausterity.org/>

¹² CSI (2022) Investissement dans la protection sociale: impacts sur la croissance économique – options de financement par l'impôt

¹³ Ibid.

Pablo Martínez, de la Confédération syndicale des travailleurs/euses des Amériques (CSA), a souligné le rôle que les institutions financières internationales devraient jouer dans le financement de l'extension de la protection sociale, au lieu d'enjoindre les États à réduire les dépenses sociales, à encourager les modes de financement régressifs (augmenter la TVA, par exemple) et à promouvoir la privatisation de la sécurité sociale, des orientations qui ont prouvé leur inefficacité pour résoudre les questions de durabilité et qui ont eu des conséquences préjudiciables pour l'équité au niveau de la couverture sociale. Juan Pablo Martínez a également fait part des difficultés liées à l'informalité en Amérique latine et noté que les efforts déployés pour formaliser l'économie informelle peuvent aider à consolider la base de financement de la protection sociale, en permettant d'élargir la réserve de contribuables et de cotisants à la sécurité sociale, de renforcer les droits et les protections de ces travailleurs, et de réduire leur vulnérabilité économique. **Graciela Lopez**, du Réseau latino-américain des femmes qui transforment l'économie (REMTE), a précisé que le financement de la protection sociale pouvait avoir une dimension sexiste: la sous-représentation des femmes sur le marché du travail formel et le manque de reconnaissance du travail de soins non rémunéré effectué par les femmes sont deux facteurs qui pénalisent souvent les femmes dans les systèmes de sécurité sociale contributifs, entraînant fréquemment leur exclusion des systèmes de protection sociale, ou des prestations moins élevées lorsqu'elles ont droit à des aides. Pour lutter contre les disparités entre hommes et femmes dans le financement et la couverture de protection sociale, il faut mettre au point des politiques destinées à valoriser le travail de soins non rémunéré au sein des systèmes de sécurité sociale, à garantir des socles de protection sociale adéquats, et à améliorer l'égalité de genre sur le marché du travail.

Discussion II – La protection sociale universelle en faveur de la reprise pour les populations: action des organisations de la société civile et des syndicats

Ajay Kumar Rai, vice-président de la confédération syndicale népalaise NTUC, a commencé par un bref tour d'horizon des mesures actuelles visant à étendre et à renforcer la protection sociale au Népal. Bien que la protection sociale soit une tradition de longue date, il y a quelques décennies seulement elle était encore limitée aux fonctionnaires et à la fonction publique. La situation a commencé à changer en 1995-1996, suite à la mise en place d'une allocation universelle de 100 roupies pour toutes les personnes âgées de plus de 75 ans. Une deuxième étape a été franchie avec l'adoption de la loi sur la sécurité sociale, en 2017. Cette loi sur la sécurité sociale contributive s'applique à tous les travailleurs et travailleuses, indépendamment de leur statut. En janvier 2022, une décision a été prise au niveau ministériel afin d'intégrer les travailleurs informels, les travailleurs indépendants et les travailleurs migrants au programme de sécurité sociale financé par les cotisations. La mise en œuvre de ce programme devrait être officielle à partir d'avril 2023. Cette politique prévoit que le gouvernement ajoute 9,37% de cotisations sur le salaire de base des travailleurs et que les travailleurs cotisent à hauteur de 11%, mais l'application concrète de cette mesure demeure incertaine.

Pour les syndicats népalais, réunis sous l'entité ITUC-NAC (Conseil des affiliées népalaises de la CSI), l'objectif est avant tout l'application de la loi sur la sécurité sociale. La première difficulté du pays est

d'assurer une couverture aux travailleurs de l'économie informelle et aux travailleurs indépendants; c'est pourquoi les syndicats encouragent et aident les travailleurs à s'inscrire dans leur municipalité. Les syndicats locaux organisent diverses campagnes de sensibilisation au niveau de la base, en coopération avec les provinces et les districts.

Quant à la coopération internationale, Ajay Kumar Rai a rappelé la nécessité de continuer de renforcer les capacités des syndicats et de la société civile, et d'œuvrer à une coopération générale entre les syndicats et la société civile pour qu'ils puissent jouer leur rôle légitime dans la conception et la mise en œuvre des politiques de protection sociale.

Ghislain Saizonou-Broohm, coordinatrice de l'égalité et de la protection sociale pour la CSI-Afrique, a présenté le protocole africain pour la protection sociale¹⁴, soulignant ses forces et son potentiel pour renforcer efficacement la protection sociale en Afrique.

Il aura fallu cinq années de travail intense au sein d'une grande coalition réunissant la CSI-Afrique et diverses autres organisations de la société civile, en particulier la Plateforme africaine pour la protection sociale (APSP), pour obtenir cet important résultat dans le domaine de la protection sociale en Afrique. Ces années de campagnes communes ont été doublées d'une solide coopération et d'une bonne entente sur l'image que devait donner le protocole, ce qui a permis d'en faire un document fort, très complet, qui comporte des définitions précises. Le protocole considère la protection sociale comme un droit pour tous tout au long du cycle de la vie, en accordant une attention particulière aux femmes, à la famille, aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées, et englobe tous les éléments de la protection sociale et une large variété de services sociaux essentiels tels que le logement, l'eau et la nutrition. De plus, le protocole s'inscrit dans une parfaite complémentarité avec les normes de l'OIT sur la sécurité sociale, notamment la Convention 102 et la Recommandation 202.

Il traite toutes les questions essentielles, comme l'économie informelle et la situation spécifique des zones rurales. Il appelle à la fin de l'évasion fiscale, à la réalisation d'évaluations actuarielles, à des prestations et des services suffisants, à des budgets transparents, et demande aux gouvernements d'intégrer le droit à la protection sociale dans leur constitution et d'élaborer des plans nationaux de protection sociale.

L'Union africaine a adopté le protocole en février 2022, mais il entrera en vigueur une fois que 15 États membres l'auront ratifié. Début 2023, un seul pays avait ratifié le protocole.

Un des points forts est le lien avec la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples¹⁵. Le fait que le protocole soit une réponse aux «souhaits» des chefs d'État africains est certainement une des clés du succès. Il existe en effet à la base une volonté politique pour œuvrer à son approbation et à son application.

Pour autant, il subsiste quelques écueils.

¹⁴ Protocole africain pour la protection sociale:

https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/36350-wd-fr-protocol_on_social_protection_and_social_security.pdf

¹⁵ Charte africaine des droits de l'homme et des peuples: <https://au.int/fr/treaties/charte-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples>

Tout d'abord, tous les pays doivent suivre le processus de signature et de ratification du protocole individuellement. Un important travail d'information et de sensibilisation est indispensable, d'autant plus que les ministres des Affaires étrangères de certains pays ne connaissant pas encore l'existence du protocole. Il reste beaucoup à faire pour le rendre compréhensible et mieux le faire connaître. La société civile et les syndicats ne sont peut-être pas tous encore bien informés non plus, alors qu'ils jouent un rôle primordial pour inciter leur gouvernement à signer et ratifier le protocole.

La solidarité internationale et le soutien international figurent également dans le protocole, dans la mesure où le texte exhorte les gouvernements à assurer la coordination et à renforcer le soutien des partenaires du développement pour financer durablement la protection sociale.

Alexandra Arguedas, coordinatrice régionale d'INSP!R pour l'Amérique latine et les Caraïbes, s'est exprimée sur la nécessité d'une transition vers une «société du soin», et sur la campagne que lance actuellement INSP!R en République dominicaine avec d'autres organisations sociales.

Dans un premier temps, Alexandra Arguedas a abordé **le contexte régional de la question de la transition vers une société du soin**. Les systèmes de protection sociale sont des éléments fondamentaux de la gouvernance nationale. Ils incarnent les valeurs sociales d'une société et ont trois objectifs principaux: garantir l'accès aux biens et services essentiels à tous les membres de la société; promouvoir une sécurité socioéconomique active; encourager le potentiel individuel et sociétal en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement social. La protection sociale est un investissement dans le développement social et économique des sociétés et des individus.

Les régimes, ou systèmes, de protection sociale de la région reposent sur trois piliers: la santé, l'éducation et la sécurité sociale. Chaque pays a ses propres caractéristiques et degrés de développement en termes de couverture et de qualité des prestations.

Un quatrième élément vient s'ajouter à la santé, à l'éducation et à la sécurité sociale: le soin. En plus de remplir une importante fonction sociale, il représente un besoin qui est présent tout au long de la vie, essentiellement parce que tous les individus nécessitent des soins, à tous les moments de leur existence.

Les divisions sexistes du travail et l'organisation sociale inéquitable des soins ne font qu'aggraver les tensions structurelles des inégalités entre hommes et femmes dans la région, entraînant des conditions défavorables pour les femmes, qui sont surreprésentées dans les groupes de revenu les plus faibles et en proie aux plus hauts niveaux d'exclusion dans le monde du travail. En plus de la précarité des conditions de vie des femmes, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le caractère central des soins dans le fonctionnement des économies et des sociétés et démontré de façon irréfutable que l'organisation actuelle du soin est intenable et injuste.

Le réseau INSP!R et ses organisations affiliées en Amérique latine et aux Caraïbes ont exploré en profondeur la portée de la société du soin et d'un système social et de protection sociale universelle, et la nécessité de penser au-delà de la logique capitaliste et néolibérale.

Compte tenu de l'urgence de la situation, il est indispensable de changer de modèle de développement pour privilégier un système qui s'articule autour du soin et de la durabilité de la vie. Dans cette perspective, la création de systèmes de soins intégrés constitue un pilier fondamental de la protection sociale pour s'acheminer vers une proposition structurelle complète apte à garantir les droits des individus qui ont besoin de soins, et les droits des personnes qui leur prodiguent ces soins.

À l'issue de cet exposé, Alexandra Arguedas a expliqué comment le travail en réseau des organisations participantes a permis de renforcer les appels de la campagne et du mouvement des travailleurs et des travailleuses.

Ce réseau plaide pour une reconnaissance réelle du fait que les pays ont besoin de compléter la protection sociale traditionnelle par un pilier de soins, et estime que les États doivent agir de toute urgence pour reconnaître, redistribuer et réduire le travail de soins non rémunéré. La création et la consolidation de ce nouveau pilier de protection sociale reposant sur le soin n'élimine pas la nécessité de continuer de renforcer les autres piliers, pris individuellement et en lien avec les autres. En outre, l'existence du pilier de soins donne la possibilité d'améliorer l'efficacité des autres piliers de protection sociale et ainsi de renforcer les systèmes de protection sociale de la région.

Le soin est non seulement une fin en soi mais aussi un axe de la protection sociale, et à ce titre il contribue, simultanément, à faire face aux situations liées aux autres piliers, qui ne peuvent être réglées sans l'élaboration et la coordination d'actions spécifiques.

Le réseau a reconnu plusieurs difficultés majeures, parmi lesquelles: la persistance des disparités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail en termes de salaires, d'emplois de qualité et d'accès à la protection sociale et à la sécurité sociale; le maintien d'une organisation sociale qui assigne aux femmes les tâches domestiques et le travail de soins, rémunérés ou non; des politiques et des services de soins insuffisants pour assurer le partage des responsabilités entre les hommes et les femmes et entre l'État, le marché, les familles, les communautés et les individus.

En ce qui concerne les actions à mener, il a été décidé de réaliser une campagne sur la transition vers une société du soin – une question sur laquelle les organisations de République dominicaine travaillent en collaboration avec le réseau INSP!R et l'ISCOD (Institut syndical de coopération au développement créé par UGT-Espagne).

Par ailleurs, la réalisation d'une étude du réseau INSP!R en partenariat avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) donnera des exemples de stratégies claires qui serviront d'outils aux activités de sensibilisation au niveau national.

Le renforcement des **alliances stratégiques**, non seulement au niveau régional, mais aussi au niveau national, est indispensable pour encourager les pays à:

1. Adopter des mesures qui favorisent et protègent efficacement les droits humains et les droits du travail de tous les travailleurs domestiques, conformément à la Convention n°189 de l'Organisation internationale du travail, et à exhorter leur gouvernement à ratifier et à mettre en œuvre cette convention s'il ne l'a pas encore fait;
2. Promouvoir les mesures qui luttent contre la division sexiste du travail et agissent pour une organisation sociale des soins équitable, dans le cadre d'un nouveau style de développement qui privilégie l'égalité entre les hommes et les femmes dans les aspects économique, social et environnemental du développement durable.

Pour conclure, Alexandra Arguedas a fait part de son opinion sur la manière dont un fonds mondial pour la protection sociale pourrait avantager les services formels de soins et de protection sociale. Elle estime qu'un fonds mondial pour la protection sociale serait essentiel pour aider concrètement les pays, par le biais d'une assistance technique, à encourager des plans de relance accompagnés de mesures d'action positive, à atteindre une égalité véritable, qui fasse progresser des systèmes de soins complets, le travail décent et la participation totale, égale et constructive des femmes aux postes de dirigeantes dans les secteurs stratégiques de l'économie, à

générer une reprise porteuse de transformations et une égalité de genre axée sur la durabilité de la vie, et à avancer vers une société du soin.

Résumé des conclusions principales

Les horizons très différents des participants provenant de toutes les régions du monde n'ont pas empêché d'approuver conjointement divers points essentiels et priorités d'action:

- **Il est nécessaire de renforcer le financement de la protection sociale, aussi bien au niveau national qu'international**, en vue d'adopter des engagements internationaux pour étendre la protection sociale. Les gouvernements doivent étudier l'augmentation de la part des ressources existantes actuellement affectées à la protection sociale, et l'accroissement du niveau global des ressources allouées (à la fois en termes de recettes fiscales nationales et d'engagements généraux en matière d'APD);
- **Comblé les lacunes de financement de la protection sociale devrait être perçu comme un investissement** dans les personnes, offrant la possibilité de stimuler la croissance économique, de réduire la pauvreté et les inégalités, de promouvoir l'emploi et la performance économique globale;
- **Les gouvernements doivent réexaminer de toute urgence les mesures d'austérité** et, à la place, étudier les options qui permettent d'élargir l'espace budgétaire pour la protection sociale, notamment en augmentant les recettes fiscales issues de formes d'imposition progressives;
- **L'extension de la protection sociale est abordable pour la plupart des pays**. Les gouvernements ont plusieurs moyens à leur disposition pour créer un espace budgétaire suffisant pour la protection sociale: davantage de recettes fiscales progressives, extension de la couverture de sécurité sociale et des revenus contributifs, réaffectation des dépenses publiques, lutte contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale et les flux financiers illicites;
- **Il est indispensable de renforcer la solidarité internationale au profit de la protection sociale, en particulier dans les pays les plus pauvres du monde, qui ne sont pas en capacité d'obtenir seuls les ressources suffisantes à court terme**. Une augmentation de la part de l'APD pour la protection sociale à hauteur d'au moins 7% de l'ensemble de l'APD d'ici à 2030 produirait une hausse significative de la couverture de protection sociale et favoriserait en parallèle l'éducation et la santé. Un **fonds mondial pour la protection sociale** servirait en outre à rassembler et à coordonner l'assistance financière internationale dédiée à la protection sociale pour pallier les déficits de couverture sociale.
- **Les institutions financières internationales doivent réétudier de toute urgence leurs politiques de prêt et conseils politiques, afin de mieux soutenir l'extension de la couverture de protection sociale en proposant des prestations adaptées**. Il faut également remédier à l'importante charge de la dette qui pèse sur les pays, par le biais de l'allègement de la dette, par exemple, pour soutenir un financement suffisant et durable de la protection sociale.
- **Le financement de structures au sein des systèmes de protection sociale peut avoir des résultats sexistes**. La sous-estimation du travail de soins effectué par les femmes dans les systèmes contributifs a souvent tendance à pénaliser les femmes, et le manque d'efficacité et de couverture des régimes non contributifs, dont les femmes dépendent de manière disproportionnée, ne font qu'aggraver leur précarité économique. Il est important que le

travail de soins non rémunéré des femmes soit suffisamment pris en compte dans les régimes contributifs, et que le renforcement des socles de protection sociale puisse permettre de réduire les écarts de pauvreté entre les hommes et les femmes.

- **Les priorités nationales relatives au financement de la protection sociale doivent s'appuyer sur l'expérience des syndicats et des organisations de la société civile** pour syndiquer les travailleurs dans tous les secteurs et tous les milieux (femmes, travailleurs de l'économie formelle et informelle, jeunes, personnes âgées). Ensemble, ils connaissent les priorités, ils ont mis au point des initiatives de protection sociale et ils savent ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas.

Les participants à la réunion ont aussi souligné **la collaboration productive entre les syndicats et les organisations de la société civile pour défendre la question du financement de la protection sociale**, réunissant leurs adhérents et mandats respectifs dans le but d'obtenir un large soutien public et politique pour faire changer les choses, et de s'assurer une place à la table des négociations grâce à différentes formes de dialogue institutionnalisés. L'encadré ci-dessous présente les composantes essentielles des stratégies de sensibilisation conjointes qui ont porté leurs fruits.

Résumé des actions de sensibilisation fructueuses:

- **Définissez l'objectif de la sensibilisation**, c'est-à-dire ce qu'il faut changer
- **Analysez vos cibles**: identifiez les personnes à influencer pour concrétiser le changement
- **Examinez attentivement votre message** et cherchez comment influencer vos cibles
- **Trouvez votre/vos méthode(s) de sensibilisation**: réunions de lobbying, campagnes publiques, organisation, médias et communication
- **Planifiez**: recensez les risques de mise en œuvre et prévoyez le suivi
- **Identifiez vos partenaires pour améliorer votre visibilité et obtenir du soutien**: syndicats, organisations de la société civile, groupes de réflexion, universitaires, partis politiques, personnalités publiques